

Département  
**d'EURE-ET-LOIR**  
Canton  
**de Brezolles**  
Commune  
**SAINT REMY SUR AVRE**

**LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS**  
**POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE**  
**EN MAIRIE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**du Conseil Municipal en date du 26 Mars 2015 - 20h 30**

**de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**date de la convocation :**

17 Mars 2015

**nombre de membres**

en exercice : 27

présents : 25

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille quinze, le vingt-six Mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

**Étaient présents** : MM.MMES - DANIEL - VIOLON - RODES – GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU ALLAIN - KUNTZ - BERTOLOTTI - RENOUF - CADIC - RICHARD – REBEL(\*) - GOSSE - PERCHERON - ORY(\*\*) - GRABOT - BAZIRE - GALANDON -  
(\*) arrivée à 20 h 31 – (\*\*) arrivé à 20h35 -

**Absente** : M. Mmes DUFOURMENTELLE - LEYS -

**Pouvoirs** : Mme DUFOURMENTELLE à Mme VIOLON. -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme QUATREHOMME a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Compte tenu que la commission d'appel d'offres s'est tenue ce même jour à 17h, monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, le dossier suivant :

=> Approbation du marché branchements plomb

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Janvier 2015.**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2015.

### **1/ - Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs de l'exercice 2014 et affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les Comptes de Gestion de la Commune, et du Service de l'eau dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **Comptes administratifs 2014**

##### **=> Commune :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 de la Commune de St Rémy sur Avre arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

|  |                |
|--|----------------|
| - dépenses de fonctionnement 2014 :      | 2.708.101,61 € |
| - recettes de fonctionnement 2014        | 3.335 784,24 € |
| - résultat d'exploitation reporté 2014 : | 501.345,28 €   |

#### **Section d'Investissement :**

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| - dépenses d'investissement 2014 :  | 1.078.216,50 € |
| - recettes d'investissement 2014 :  | 1.369.370,72 € |
| - résultat d'investissement reporté | 477.895,03 €   |

#### **Restes à réaliser :**

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| - dépenses d'investissement : | 353.795,20 € |
|-------------------------------|--------------|

**Excédent global de clôture : 588.491,90 €**

##### **=> Service de l'eau :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du service de l'eau arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| - dépenses d'exploitation 2014 :    | 167 361,53 € |
| - recettes d'exploitation 2014 :    | 307.531,40 € |
| - résultat d'exploitation reporté : | 204.691,56 € |

#### **Section d'Investissement :**

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| - dépenses d'investissement 2014 : | 69.580,85 € |
| - recettes d'investissement 2014 : | 25.382,68 € |

- résultat d'investissement reporté 91.287,04 €

**Restes à réaliser :**

- Dépenses d'investissement : 85.682,00 €

**Excédent global de clôture : 306.268,30 €**

**Affectation des Résultats :**

**=> Commune :**

Après avoir entendu le compte administratif 2014 de la Commune de St Rémy sur Avre, le 26 mars 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Budget Commune

- un excédent d'exploitation de : 1 129 027.91 €

- un déficit d'investissement de : - 186 740.81 €

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

**A titre obligatoire :**

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : 540 536.01 €

**Le solde disponible:**

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 588 491.90 €

Excédent du budget principal

- affectation au déficit d'investissement (ligne 001 en dépense) :

- 186 740.81 € Déficit du budget principal

**=> Service eau :**

Après avoir entendu le compte administratif 2014 du budget annexe de l'eau, le 26 mars 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant les résultats de clôture suivants :

Budget Eau

- un excédent d'exploitation de : **344 861.43 €**

- un excédent d'investissement de : **47 088.87 €**

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

**A titre obligatoire :**

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : **38.593.13 €**

**Le solde disponible:**

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) :

**306 268.30 €** Excédent du budget eau

- affectation à l'excédent d'investissement (ligne 001 en dépense) : **47 088.87 €** Excédent du budget eau

**2/ - Examen du budget primitif 2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2015 de la Commune et du Service de l'eau

### **Budget Primitif 2015 - Commune :**

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Section fonctionnement : | 3.585 776,90 € |
| Section investissement : | 1.737.002,55 € |

### **Budget Primitif 2015 - Service de l'eau :**

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Section exploitation :   | 593 968,30 € |
| Section investissement : | 383 615,33 € |

### **3/ - Vote de la fiscalité directe locale de 2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2015 des taxes directes locales à l'identique de l'année 2014 :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| => taxe d'habitation :        | 9,82 %  |
| => taxe foncière (bâti) :     | 17,73 % |
| => taxe foncière (non bâti) : | 31,58 % |

### **4/ - Renouvellement adhésions 2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des adhésions auprès de divers organismes à savoir :

- Association des Maires d'Eure-et-Loir
- Association des Maires de France
- Association des Petites Villes de France
- S.I.V.A (Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre)
- S.I.Z.A. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et gestion des Zones d'Activités)
- Association G.R.A.C.E.S (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi-Solidarité)
- SIFEL (Service Interprofessionnel de Formation au Travail en Eure et Loir)
- A.T.D (Agence Technique Départementale)

### **5/ - ACM - vacances de Pâques et été 2015 : Encadrement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'animateurs chargés de l'encadrement de l'ACM pour les vacances de Pâques et de l'été 2015

### **6/ - Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place de la fête foraine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place des métiers présents sur la fête foraine annuelle.

### **7/ - Modification du règlement intérieur du camping municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la modification des périodes d'ouverture du camping comme suit :

- Le terrain de camping et de caravanage du Pré de l'Eglise est ouvert au public du 1<sup>er</sup> week-end d'avril au 30 septembre.
- Le terrain de camping et de caravanage du Pré de l'Eglise est fermé les mercredis et jeudis du 1<sup>er</sup> week-end d'avril au 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

**8/ - Adhésion de la Commune à l'Association Centr'Achats ainsi qu'au groupement d'achats de la région Centre-Val de Loire :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association Centr'Achats ainsi qu'au groupement d'achats de la Région Centre-Val de Loire afin de favoriser la mutualisation des achats de fournitures, de services et de travaux en vue de réaliser des économies de moyens en matière de commande publique.

**9/ - Convention de participation financière de la Commune de Nonancourt pour le remboursement des consommations d'énergie de l'éclairage public rue de Nonancourt et rue du Pont Neuf :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative à la participation financière de la commune de Nonancourt pour le remboursement des consommations d'énergie de l'éclairage public Rue de Nonancourt et Rue du Pont Neuf.

**10/ - Adhésion au service commun d'instruction du droit des sols de l'Agglomération du Pays de Dreux :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun d'instruction proposé par l'Agglomération du Pays de Dreux dans le cadre de l'instruction des autorisations de droit du sol initialement assurée par la DDT.

**11/ - Approbation du marché de renouvellement des branchements plomb :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché des travaux de renouvellement des branchements plomb.

**Informations :**

- Démolition friche industrielle – centre Bourg :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la démolition, dépollution d'une friche industrielle en Centre Bourg

| N° d'ordre | Nom du Candidat              |
|------------|------------------------------|
| 1          | ATD                          |
| 2          | BOUTTE                       |
| 3          | POULLARD et CHARTRES AMIANTE |
| 4          | PERREAULT                    |
| 5          | JAVault                      |

La commission d'appel d'offres réunie le 9 mars 2015 a décidé de retenir l'entreprise PERREAULT

- MOE Voirie – exercice 2015 :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux voirie exercice 2015 et agrandissement du parking d'OSCAR

3 cabinets ont été consultés

La Commission municipale a retenu :

- Travaux d'agrandissement du parking d'Oscar : Groupe JSI
- Travaux de réfection de voirie : Verdi Ingénierie

- Missions Bureau de Contrôle – SPS et repérage amiante pour l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école du Bois d'Hauterre :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les missions de bureau de contrôle, coordinateur de sécurité et recherche amiante avant travaux

2 bureaux ont été consultés :

Le Bureau APAVE est retenu pour le repérage amiante et la mission SPS

Le bureau QUALICONCONSULT est retenu pour le bureau de contrôle.

- Sondage de sol avant extension cantine scolaire du Bois d'Hauterre

Le Maire informe que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les travaux de sondage de sol en vue de l'extension de la cantine du Bois d'Hauterre

3 Sociétés ont été consultées :

Le devis de GINGER est retenu.

- Mission repérage Amiante et bureau de contrôle – remplacement des fenêtres du Centre Culturel OSCAR

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les missions de repérage amiante avant travaux et bureau de contrôle des travaux de remplacement des fenêtres du Centre Culturel OSCAR

2 bureaux ont été consultés :

APAVE a été retenu pour l'ensemble de ces prestations.

- Bulletin information municipal :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée l'édition du bulletin d'information municipal Qui s'intitulera « Saint-Rémy Mag »

5 entreprises ont été consultées :

L'entreprise TITOS a été retenue

**Questions orales :**

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, l'opposition nous a transmis une question portant sur le renouvellement d'un contrat de travail d'un agent en poste dans la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que les questions orales doivent porter sur des sujets d'intérêt général, elles ne peuvent comporter d'imputations personnelles ni donner lieu à débats.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 02 mn.**

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 27 Mars 2015**

Le Maire,

Patrick RIEHL